

Plaidoyer pour la Pair-Aidance

Reconnaissance au niveau IFIC 14b : Une urgence structurelle pour la santé mentale en Belgique

⚠ Le constat est implacable : Notre système de santé mentale est à la rupture. Les listes d'attente s'allongent de manière alarmante — six semaines minimum pour une première consultation, jusqu'à trois à six mois pour les enfants et adolescents. Ces délais ne sont pas de simples inconvénients administratifs : ils constituent des risques vitaux pour des personnes en détresse psychique, où chaque jour d'attente peut signifier une dégradation irréversible.

Le vide structurel : Une opportunité historique

Historiquement, l'IFIC 14b était dévolu aux infirmiers brevetés. Or, la formation de brevet infirmier vient d'être supprimée pour la rentrée 2026 — une décision dictée par l'obligation de se conformer aux standards européens. Cette suppression crée un vide structurel majeur dans la grille IFIC.

□ L'opportunité est unique

L'IFIC 14b, orphelin de son ancien occupant, peut et doit devenir le repaire légitime des accompagnateurs par les pairs. Non pas comme un pis-aller, mais comme une reconnaissance enfin accordée à une expertise distincte mais complémentaire.

La complémentarité stratégique : Non remplacer, mais amplifier

La pair-aidance n'est pas une substitution aux professions existantes — c'est un amplificateur de l'offre de soins. Dans un système où les consultations psychiatriques sont saturées et où les psychologues sont débordés, le pair-aidant peut être le prolongement essentiel de ces consultations :

- En créant le lien avec des publics qui désertent les soins formels par méfiance ou stigmatisation
- En assurant la continuité entre deux rendez-vous médicaux espacés par des mois d'attente
- En prévenant les rechutes grâce à une disponibilité et une compréhension « de l'intérieur » que nul professionnel formé classiquement ne peut offrir

« Le pair-aidant amène plus d'horizontalité là où les relations de pouvoir entre soignant et patient sont bel et bien présentes dans le cadre institutionnel. »

— Projet SMES-PAT

Des compétences identifiables et structurables

Contrairement aux idées reçues, l'expertise du vécu se traduit en compétences opérationnelles parfaitement cartographiables sur l'IFIC 14b :

Compétences IFIC 14b (Accompagnateur/trice)	Compétences du pair-aidant
Création et maintien du lien	Création de lien par la ressemblance vécue ; réengagement des publics difficiles
Soutien émotionnel et social	Soutien par le partage expérientiel ; encouragement à l'autogestion
Orientation vers les ressources	Connaissance « de l'intérieur » du réseau de soins et des ressources communautaires
Accompagnement individualisé	Accompagnement vers le rétablissement, pas la guérison ; empowerment

Le Conseil Supérieur de la Santé insiste sur la nécessité d'un cadre structurel garantissant à la fois la qualité du conseil et la protection du conseiller lui-même. L'IFIC 14b offre précisément ce cadre : définition de missions, supervision structurée, et conditions décentes de travail.

La preuve par l'international : Quand d'autres nations devancent la Belgique

Il est urgent que la Belgique cesse d'être un observateur passif de la professionnalisation de la pair-aidance. Des modèles probants existent partout

en Europe :

☐☐ Allemagne : La reconnaissance légale et tarifaire

Dès 2016, l'Allemagne a intégré les Peer Support Workers comme nouveau groupe professionnel dans la loi de restructuration des ressources humaines du secteur hospitalier psychiatrique. Les hôpitaux sont légalement tenus de définir des postes de pair-aidants, avec des tâches claires et une rémunération structurée. Le programme EX-IN forme depuis 2005 des pairs certifiés, reconnus par les caisses d'assurance-maladie.

Enseignement pour la Belgique : La reconnaissance légale n'est pas une utopie — c'est une décision politique qui a permis à l'Allemagne de structurer 2 500 postes de pair-aidants, majoritairement dans le secteur psychosocial.

☐☐ Royaume-Uni : Un parcours de carrière complet dans le NHS

Le système de santé britannique a développé un véritable écosystème professionnel :

- Niveau d'entrée : Peer Support Worker avec formation certifiante
- Niveau intermédiaire : Senior Peer Support Worker (supervision, management)
- Niveau avancé : Lived Experience Practitioner (autonomie clinique)

- Niveau stratégique : Peer Support Lead (direction de programmes)

🇳🇱 Pays-Bas et Norvège : Des formations certifiantes aux niveaux 4 et 5

Ces pays disposent de formations reconnues sur le Cadre Européen des Qualifications (CEQ) : cours au niveau 4 avec reconnaissance nationale, permettant une véritable reconnaissance professionnelle.

🇬🇷 Grèce : La pair-aidance dans la stratégie nationale

Même la Grèce, pourtant frappée par une crise économique majeure, a intégré la pair-aidance dans son Plan National d'Action pour la Santé Mentale 2021 — notamment dans la lutte contre la stigmatisation et l'autonomisation des personnes concernées.

Si la Grèce peut structurer la pair-aidance dans un contexte de restriction budgétaire drastique, la Belgique n'a aucune excuse économique pour maintenir cette profession dans la précarité.

Propositions opérationnelles pour la reconnaissance IFIC 14b

□ Plan d'action immédiat

Investir dans la formation : Généraliser les formations comme celles du projet PAT dans chaque grande ville (Bruxelles, Liège, Namur, Charleroi, Mons) et développer des certifications reconnues au niveau CEQ 4-5

Définir des fiches-fonction standardisées : S'inspirer de l'IFIC 14b mais intégrer les spécificités de la relation de pair (non-substitution, horizontalité, expertise du vécu)

Valider l'expertise du vécu : Mais pas à n'importe quel prix — garantir un accès encadré à la profession, des conditions décentes (stabilité, salaire conforme au barème), et une protection contre l'exploitation

Renforcer la qualité des soins : Mesurer l'impact sur l'engagement des usagers, la réduction de la stigmatisation, et l'espoir retrouvé

*Le Conseil Supérieur de la Santé appelle à **investir dans la formation, élaborer des lignes directrices de qualité, et créer des mécanismes de soutien structurel**. L'IFIC 14b est le levier concret pour répondre à ces recommandations.*

La crise des premières lignes : Un argument de poids

Les réformes gouvernementales récentes, loin de soulager la pression, ont aggravé la situation : l'absence de subsides structurels a plongé de nombreuses associations de première ligne dans une crise existentielle. Nous assistons à un effondrement par asphyxie budgétaire d'un tissu associatif pourtant essentiel à la continuité des soins.

Dans ce contexte de déliquescence systémique, maintenir la pair-aidance dans le statut précaire de « bonne volonté » ou de « projet pilote » est non seulement inefficace — c'est moralement inacceptable. Nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller cette ressource humaine précieuse par manque de reconnaissance politique.

□ L'urgence est triple

- **Systémique** : Le système est engorgé et les consultations explosent
- **Humaine** : Des milliers de personnes en souffrance attendent des soins qui n'arrivent pas
- **Structurelle** : L'IFIC 14b est vide et disponible — cette fenêtre se refermera

La place est libre. Le barème existe. La nécessité est criante.

La Belgique se trouve à une croisée historique. La suppression du brevet infirmier offre une opportunité unique de transformer l'IFIC 14b en levier d'innovation pour une santé mentale plus humaine, plus accessible, plus efficace.

Qu'attendons-nous ?